

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 29/03/2016

Réception par le Prefet : 29/03/2016

Publication : 01/04/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-3-3-2

Séance du jeudi 24 mars 2016

### TRES HAUT DEBIT ALSACE : CONVENTION DE FINANCEMENT

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. TRIMAILLE, VOGT, WITH.

**EXCUSES :** MM. ADRIAN, HEMEDINGER, SCHELLENBERGER, Mme VALLAT.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n°CG-2016-2-3-3 du 18 mars 2016 relative à la Politique des grands équipements et infrastructures de communications,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention de financement, de mise en œuvre et de suivi du projet Très Haut Débit Alsace, jointe à la présente délibération, fixant notamment les modalités de versement de la contribution au projet du Département du Haut-Rhin, soit un montant plafonné et non révisable de 3 262 758 € à verser à la Région. L'autorisation de programme (A293) et les crédits nécessaires pour 2016 sont ouverts au BP 2016 sous l'imputation 0-204-60-204123-1342-190 du budget départemental,

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention avec la Région et le Département du Bas-Rhin,
- Désigne, pour siéger aux futures instances régionales d'information et de suivi de la délégation de service public THD Alsace, Monsieur Alain GRAPPE et Monsieur Rémy WITH en qualité de représentants titulaires ainsi que Monsieur Lucien MULLER en qualité de représentant suppléant.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité